

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

103

Nombre de Conseillers :	
En exercice : 16	
Présents : 12	
Votants : 15	

L'an deux mille dix-huit à 19 heures, le lundi 24 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18.09.2018

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - François BRUNEAU - Michèle ESCATS - Philippe FLOHIC - Marine BARDOU - Georges ALBOUY - Gwenaël BONNET - Marie-Louise DUSSAUCY - Pierrick EZAN - Eric GUILLOU - Alain LAVACHERIE - Michèle BELLEGO

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Marie-Claude DEVOIS à F. LE COTILLEC - Delphine BARNAUD à P.FLOHIC - Armelle LE FOURNIER à M.BELLEGO

ABSENTE : Anne-Sophie JÉGAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Michèle ESCATS

DÉLIBÉRATION N° 2018.70

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME PAR LA COMMUNE

La commune va solliciter les services de l'Etat pour bénéficier du renouvellement du titre d'occupation pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) suivant les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55 du CGPPP.

Au terme de la procédure administrative défini par les articles précédemment cités la commune assurera la gestion de l'ensemble des secteurs de mouillages situés sur son littoral.

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, autorise le maire à solliciter les services de l'Etat pour le renouvellement de la ZMEL sur l'ensemble de son littoral

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

François LE COTILLEC

